

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 24 avril 2017, a adopté les règlements suivants :

- 17-043** **Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au Forum des équipements culturels**

- 17-049** **Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures**

- 17-052** **Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques**

- 17-053** **Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 12 juin 2017, a adopté le règlement suivant :

- 17-070** **Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland**

Le Devoir

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 17-043, 17-049 et 17-053 le 11 juillet 2017 et approuvé les règlements 17-052 et 17-070 le 12 juillet 2017. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat